

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2018

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 20 janvier 2018. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 26 janvier 2018 à 19h.

## **ORDRE DU JOUR :**

- I. APPROBATION DES PV DU 22 DÉCEMBRE 2017
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES
- III. QUESTIONS SCOLAIRES
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT
- V. PERSONNEL
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX
- VII. INTERCOMMUNALITE
- VIII. ASSOCIATIONS
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES
- X. PROCHAINE RÉUNION

**Présents :** Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER.

**Absents excusés :** Jeannick GUILLOT (pouvoir à B MOREAU)

**Secrétaire de séance :** Francis BORDET

---

## **I. APPROBATION DU PV DU 22 DÉCEMBRE 2017**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

## **II. QUESTIONS FINANCIÈRES**

### **1) Indemnités de gardiennage**

Le Maire rappelle que le gardiennage des salles municipales est assuré par le garde champêtre, celui de la salle des fêtes étant assuré de façon bénévole.

Le Maire propose une augmentation de 1%, arrondie à l'euro le plus proche, de l'indemnité de gardiennage de la salle polyvalente, soit 347€ à compter de 2018 ; ce montant pourra être réévalué chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau montant.

### **2) Don des Fous Cavés pour remplacement de barrières (93,48 €) et demande de subvention**

Le Maire propose d'accepter le don de l'association des Fous Cavés d'un montant de 93.48€ afin de dédommager la commune pour le remplacement de deux barrières de sécurité qui n'ont pas été restituées par l'association en 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don.

### 3) Intérim Trésorerie de Saint Porchaire suite au départ de Monsieur Delfour

Monsieur DELFOUR, chef de poste de la trésorerie de Saint Porchaire ayant été muté à Saintes, son intérim sera assuré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par Madame HAMON chef de poste de la trésorerie de Gémozac.

### 4) Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	2017	2018
<b>ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>5645</b>	<b>5367</b>
Les Robins du coin (tir à l'arc) En sommeil	278	0
Trial Club	91	91
ACPG (anciens combattants)	100	100
L'Automne (3 <sup>ème</sup> âge)	454	454
APPE Basket	1656	1656
Parents d'élèves	327	327
Chasse	797	797
Fous cavés	501	501
Les Lapidiales	334	334
Pêche	273	273
Raquette Port d'Envalloise	278	278
Echappée Belle (Foyer rural)	278	278
Futsal	278	278
<b>ASSOCIATIONS A BUT HUMANITAIRE</b>	<b>80</b>	<b>80</b>
SOLCAMPO	80	80
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>	<b>890</b>	<b>1050</b>
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	250	250
80€ par élève mineur pour les écoles de danse et de musique		
ADMS (école de musique)	160	240
ARIDEM (école de musique St Savinien)	240	160
Conservatoire de Saintes 5 élèves	240	400
<b>TOTAL</b>	<b>6615</b>	<b>6497</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci-dessus.

### 5) Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le Maire propose de régler les dépenses d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget primitif 2017.

ARTICLE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
2158 (op 87)	Batterie pour défibrillateur	414.00€

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise, à l'unanimité, le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus. Ces dépenses seront incluses au budget primitif 2018.

### 6) Adhésion 2018 au CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente-Maritime, est un organisme créé à l'initiative du Département dans le cadre de la Loi sur l'Architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE 17 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Il est financé par la taxe d'aménagement et intervient gratuitement en amont des projets.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2018. La cotisation annuelle pour notre commune est de 0,10 euros par habitant, soit un montant de 117,20 euros.

### III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

#### 1) **SIVOS : délibération pour l'organisation du temps scolaire par la mairie de Crazannes**

Le Conseil Municipal de Crazannes s'est prononcé pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et demi avec deux conditions : le maintien du Fonds de soutien de l'Etat et le maintien du transport scolaire.

Au niveau de la CDC, Port d'Envaux et Crazannes sont les deux seules communes à s'être prononcées pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et demi.

#### 2) **Contrôle d'hygiène pour la cantine de Crazannes**

Pendant la période d'arrêt maladie de la cantinière de Crazannes, un traiteur de Plassay assure la livraison des repas à la cantine de Crazannes.

Suite à un contrôle inopiné d'hygiène qui s'est très bien déroulé, il s'est avéré que son immatriculation n'était pas conforme à l'activité exercée, ce qui a été régularisé aussitôt par l'intéressée.

L'arrêt maladie de la cantinière pouvant se prolonger jusqu'à la fin de l'année scolaire, des recherches seront entreprises pour assurer son remplacement pendant la durée de son absence.

#### 3) **Fermeture d'une classe à la rentrée 2018-2019**

L'année prochaine, l'effectif prévisionnel pour le RPI Crazannes Port d'Envaux sera de 123 élèves.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale a adressé un courrier à la Mairie indiquant qu'une telle prévision pourrait se traduire par la fermeture d'un poste d'enseignant.

#### 4) **Litige Segui : sollicitation de l'assureur Goupama pour non-conformité des installations frigorifiques**

L'assureur a été saisi afin que des poursuites soient engagées à l'encontre de l'entreprise SEGUI.

### IV. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

#### 1) **Point sur le PLU : mise en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale**

Le Maire présente le courrier de Madame la Sous-Préfète daté du 15 Janvier 2018 informant la Municipalité de l'obligation de mettre notre PLU en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) devenu exécutoire le 6 Août 2017.

Compte-tenu des modifications importantes qui devront être apportées au PLU pour le rendre compatible, il est nécessaire de prévoir une révision générale de celui-ci qui devra être réalisée dans

le délai maximum de 3 ans à compter de la date rendant exécutoire le SCOT soit au plus tard le 5 Août 2020.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de révision générale du PLU.

## **2) La Charente : appontement flottant, contrôle par un expert et demande de dérogation**

Les Maires des Communes riveraines de la Charente ont été conviés à la Sous- Préfecture de Saintes pour une réunion relative à la conformité de leurs pontons flottants.

Ceux de Port d'Envaux n'étant pas aux normes, Le Maire a plaidé pour l'obtention d'une dérogation qui, pour l'année 2018, permettrait d'obtenir un titre de navigation provisoire.

La commune de Port d'Envaux pourrait ainsi accueillir le Palissy 3 et lui permettre d'embarquer et de débarquer des personnes sur ses appontements.

Un contrôle d'experts, planifié le 12 février 2018, précisera les aménagements à mettre en place pour obtenir cette dérogation.

Par ailleurs, le nouveau Palissy, le Palissy 3, à motorisation totalement électrique, sera inauguré le 14 avril 2018.

## **3) Projet de lotissement : le Moulin des Rivaux**

Ce projet qui accueillerait 24 maisons a été étudié par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente-Maritime.

Le Plan Local d'Urbanisme actuel (PLU) permet la réalisation de ce lotissement avec certaines contraintes sociales et environnementales qui devront être prises en compte.

## **4) Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes**

Ce fonds s'adresse aux communes et aux groupements de communes dont la population n'excède pas 5000 habitants.

L'aide départementale porte sur :

- les travaux de réhabilitation et d'amélioration de la qualité environnementale ou acquisitions,
- les constructions, restructurations et extensions de bâtiments communaux, commerces de proximité, agences postales, office de tourisme...

Pour une commune comme Port d'Envaux, le montant de l'aide serait de 35% du montant des travaux engagés, majoré de 5% pour les Villages de pierres & d'eau, si le projet est à caractère architectural.

# **V. PERSONNEL**

## **1) Régime indemnitaire**

Le système indemnitaire a été refondu pour être remplacé par un nouveau système difficile à mettre en place par les collectivités.

Ce régime est constitué de 2 primes :

- une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), versée chaque mois,
- un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) versé en une ou deux fractions et non reconductible automatiquement.

Ces deux primes se cumulent, mais elles diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

## **2) Résultat contrôle URSSAF**

L'objectif d'un tel contrôle est de vérifier que la totalité des rémunérations des agents et des intervenants soient déclarées et que celles-ci soient soumises à l'ensemble des déclarations sociales. Ce contrôle n'a pas entraîné de redressement significatif (40 €).

## **VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **1) Point sur les travaux**

- Enlèvement des décorations de Noël,
- Réparation des conduites d'évacuation de la cantine scolaire,
- Réparation de l'éclairage dans le couloir de l'école primaire,
- Réparation de la porte extérieure de la salle du Conseil Municipal,
- Réfection du plafond de la sacristie,
- Travaux de voirie, décaissement, empiérement et réparation des routes,
- Aménagement du parking du cimetière,
- Nettoyage et sécurisation du chemin de la justice par AI 17,
- Terrassement et préparation de la plateforme du local rangement de la salle polyvalente,
- Travaux au profit des écoles,
- Balayage des regards et des rues,
- Nettoyage des massifs et taille des rosiers,
- Entretien de la salle polyvalente,
- Transport d'un lot de tuiles récupérées auprès des établissements Morichon.

### **2) Programme des travaux 2018**

- Création du local rangement de la salle polyvalente,
- Organisation du parking du pré-Valade,
- Réparation du cheminement en béton lavé du pré-Valade,
- Réparation de la partie endommagée des quais,
- Remise en état du lavoir de saint Saturnin,
- Réaménagement du poste de secours,
- Aménagement du square de la petite gare sur la seconde partie de l'année.

### **3) Cimetière : durée d'entretien de tombes**

#### **a. Arrêt de l'entretien des sépultures perpétuelles**

Le Maire rappelle que la délibération du 21 octobre 1986 accordait aux concessionnaires l'entretien des sépultures moyennant une participation égale à trois fois le prix de la concession.

Le Maire indique que toute modification de la sépulture provoque le changement de la nature de l'obligation d'entretien.

Ainsi, le Maire propose d'arrêter l'entretien des sépultures obtenus par la délibération du 21 octobre 1986, dès lors que des rajouts ou des modifications sont effectués sur les dites sépultures.

#### **b. Refus des dons ou legs pour l'entretien des sépultures**

Le Maire propose de ne plus accepter les legs ou dons de toute nature en contrepartie de l'entretien des sépultures par la commune quelle que soit la durée de la concession.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider ces refus.

**4) Signature de la vente d'un terrain (Gouineau-Commune) mardi 9 janvier**

Monsieur et Madame Julien GOUINEAU, propriétaires des parcelles AC 399 et 401, place Jacques de Grailly ont rétrocédé à la commune de Port d'Envaux pour l'euro symbolique une partie de la route qui faisait partie de leur propriété.

**5) Limitation de vitesse**

La vitesse sera limitée à 70 k/h sur toute la longueur de la route départementale 127 entre St James et Taillebourg.

**6) Numérotage rue du Tumulus**

Le Maire expose la nécessité de mettre à jour régulièrement la numérotation des rues.

Les propositions ci-dessous doivent permettre d'établir des certificats de numérotage qui seront transmis au cadastre accompagnés d'un plan du bâtiment ou le cas échéant, de la parcelle ainsi que de l'adresse à retenir.

PARCELLE	VOIE	NUMERO ATTRIBUE
ZD 285	Rue du Tumulus	22

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'attribution de ce nouveau numéro.

**7) Divagation de chats aux Coumaillauds**

Afin de régler le problème de divagation des chats dans le hameau des Coumaillauds, un contact a été pris avec l'association « Chats Libres » soutenue par la fondation « 30 Millions d'Amis ».

Cette association avec laquelle la Mairie pourrait passer une convention, se charge de capturer les chats. S'ils ne sont pas malades, elle les relâche après les avoir stérilisés.

Ses interventions sont gratuites.

**8) Banc sur le bord de la Flow Vélo**

Suite à la demande d'installation d'un banc sur le bord de la Flow Vélo, près du pont de Pibot, la Municipalité localisera précisément le lieu d'implantation après visite sur place.

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

**1) Communauté de Communes - Géocaching (jeu type chasse aux trésors) avec l'Office de Tourisme de Saintes : dossier déposé**

Le parcours qui a été réalisé sera ouvert en permanence à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. Il sera émaillé de nombreuses énigmes dont la dernière permettra de gagner le trésor.

**2) Pays de Saintonge romane : situation liée à la démission du Président**

Le Maire expose au Conseil Municipal les faits ayant motivé la démission du Président du Pays de Saintonge Romane.

La raison principale étant l'opposition, sans réelle justification, des délégués de la Communauté

d'Agglomération de Saintes au projet de statuts modifiés, soumis à l'aval du Comité Syndical lors de sa séance du 12 décembre dernier.

Compte-tenu de l'attitude des dirigeants de la CDA, qui témoignent d'un manque de volonté de travailler ensemble, les délégués de la CDC Cœur de Saintonge, lors du dernier Conseil Communautaire, ont décidé à l'unanimité de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, leur participation aux travaux de rapprochement engagés pour aboutir à une éventuelle fusion des trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3) Réunion sécurité routière le 2 février à Saintes**

Une réunion relative à la sécurité routière se tiendra le 2 février à Saintes. La commune sera représentée par Yves Cornille.

### **4) SDEER : nouvelles compétences en 2018**

Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente Maritime (SDEER) exerce deux compétences nouvelles à partir de 2018 :

- Les bornes de recharge des véhicules électriques,
- La production d'énergie renouvelable.

## **VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

### **1) Manifestations passées**

Association	Manifestation	Date	Commentaires
Médiathèque	Exposition sur les plantes alimentaires	10 janvier	
Médiathèque	Café-Galette des rois	13 janvier	A l'occasion des 15 ans de la Médiathèque un moment convivial a été organisé. 20 personnes se sont déplacées. Toujours les mêmes « fidèles ».
Mairie	Vœux du Maire	19 janvier	Occasion de faire une rétrospective des événements qui se sont déroulés tout au long de l'année passée et de parler des projets pour 2018. Occasion aussi de procéder à la remise des médailles communales et départementales aux trois adjoints pour 30 et 20 années de services.
Médiathèque	conférence sur le chanvre 18 h	24 janvier	26 personnes présentes pour connaître et entendre tout sur le chanvre par la Compagnie du Chanvre.

### **2) Manifestations à venir**

Association	Manifestation	Date	Commentaires
l'Automne	Assemblée Générale	27 janvier	14h30 à la salle des fêtes

Ecole	Journée école/basket	1er février	13h - 17h
Pêche	Assemblée Générale	3 février	14h30 à la salle des fêtes
Médiathèque	Animations 11h	10 février	La cuisine des plantes sauvages par Anne Richard
Médiathèque	Exposition sur les plantes alimentaires	jusqu'au 14 février	
Médiathèque	Ateliers pour enfants sur le thème des plantes alimentaires	7 et 14 février	de 15h à 17h
Ecole Maternelle	Rencontre sportive des écoles	8 février	Salle polyvalente
Médiathèque en partenariat avec l'école	Exposition "Prudent" contre les accidents domestiques	27 février au 9 mars	

### **3) La Pêche Port d'Envalloise : projet de ponton PMR**

Le Maire et les Conseillers Municipaux réaffirment leur accord quant au projet d'installation d'un ponton de pêche au profit des personnes à mobilité réduite.

L'association n'a pas encore obtenu l'autorisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour créer l'appontement.

Par ailleurs, Madame PARISI, représentante de la DDTM en charge des voies d'eau a émis quelques réserves sur ce projet et propose de rencontrer les élus et les dirigeants de la Société de Pêche pour échanger sur ce sujet.

## **IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (5 janvier 2018, Le Mung, sanitaires publics)**

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### **2) Recensement de la population légale**

Le prochain recensement de la population de notre commune se tiendra en 2019. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la population légale de Port d'Envaux est de 1172 habitants.

### **3) Remerciements**

La commune a reçu les remerciements du collègue Robert Cellier pour avoir accueilli un élève de 3<sup>ème</sup> en stage dans le cadre « parcours avenir » des élèves.

## **X. PROCHAINE RÉUNION**

Vendredi 23 février 2018 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.